

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 39

Artikel: Antoinette-Marceline : (suite et fin)
Autor: Séguin, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188373>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANTOINETTE-MARCELINE.

IX

(Suite et fin.)

A peine rétablie, une idée fixe l'attira sur le passage de la jeune fille dont elle ne devait point ignorer le dévouement, mais envers qui elle avait l'air d'une ingrate. Marceline-Antoinette avait peur.

Du plus loin qu'elle apercevait La Giraude, elle fuyait ou fermait portes et fenêtres, selon le degré d'audace remarqué dans les allures de son ennemie; ensuite, comme celle-ci semblait surtout vouloir la rencontrer en présence d'Eustache et de Simone:

— Mon Dieu! frémît la pauvre enfant, je sais trop de quelle manière on parle ici de Marceline Bertal. Que je sois nommée, ceux qui la maudissent me chasseront impitoyablement.

Peut-être exagérait-elle; néanmoins, qui donc, à sa place, eut facilement dominé des frayeurs si légitimes?

— Enfin! s'écria Antoinette-Marceline, décidée à brusquer le dénouement de cette singulière aventure.

— Pierre Louvard nous arrive? demandèrent les fermiers, frappés de son agitation joyeuse.

— Le voilà monté sur un cheval noir à pieds blancs. Il tourne les bâtiments. Eh! tenez! l'entendez-vous galoper? Avant une minute il franchira votre portail.

Eustache et Simone dont la curiosité se conçoit étaient déjà dans la cour.

Soudain, quelle source d'étonnement! Le cavalier venu à toute bride et dont le signalement interdisait toute équivoque, n'était autre que Jean-Louis!

— Mais alors, s'écrierent les fermiers, à demi-éclairés par l'émotion des deux jeunes gens... si c'est là Pierre Louvard, vous seriez donc?...

— Antoinette-Marceline, avoua notre héroïne, c'est-à-dire à la fois celle que vous chérissez et celle contre qui j'ai la douleur de voir s'amasser de nouveau une grande colère!

En effet, obéissant à des préventions énormes, Eustache et Simone s'étaient brusquement écartés.

Mais cela ne dura guère.

Jean-Louis n'eut pas besoin de recourir à de longs discours. Le réveil de leur mémoire provoqua chez nos braves gens un second mouvement qui, n'en déplaît au proverbe, était préférable au premier.

— Le point essentiel, estima définitivement Dutilleul, c'est que Marceline Bertal ait refusé d'épouser notre fils malgré nous.

A quoi la jeune paysanne répondit avec un ravissant sourire :

— Vous vous croyez le droit de me détester: mais un pressentiment m'assurait que vous ne pourriez, un jour, vous passer de moi.

— C'est vrai! c'est vrai!

— Par conséquent, était anxieux de savoir Jean-Louis, rien ne s'oppose à notre mariage?

— Rien, répondit la mère.

— Quel bonheur!

— C'est-à-dire, objectèrent vivement les maîtres du logis...

— Quoi donc?

Eustache Dutilleul avait tout à coup changé de visage; Simone, prête à fondre en larmes, se détournait pour cacher une soudaine inquiétude.

Jean-Louis et Marceline demeuraient stupéfaits. Le fermier montra du doigt La Giraude, oubliée et qu'il suffisait de revoir pour se remémorer tous les bruits funestes qu'elle avait répandus.

La veuve accourut au milieu d'un essaim de curieux, attirés par la probabilité d'un esclandre.

Mais, ô surprise! avec le venin du serpent avaient disparu les insinuations malfaisantes.

La Giraude s'exprima tout de suite en ces termes :

— Je serais une exécutable créature si je persistais à calomnier la plus charmante fille de la terre. J'aimais Jean-Louis et son dédain m'avait mise hors de moi. La semaine dernière, Marceline Bertal pouvait me laisser périr... j'en aurais été capable, à sa place! vous savez ce qu'elle a fait.

Je voulais la remercier plus tôt. Elle a eu peur de moi. Je viens donc lui adresser publiquement des excuses. Pour effacer l'ombre d'un doute, je publie en même temps l'intention de me faire bientôt appeler Mme Fayard.

Après une démarche si nette, si courageuse (avouer des torts n'est pas, vous le savez, commode pour tout le monde), ce fut dans l'assistance à qui féliciterait La Giraude.

Marceline embrassa cordialement son ancienne rivale et Jean-Louis ne se fit pas prier pour lui tendre la main.

Guillaume Fayard, que le hasard n'aménageait peut-être pas seul, survint juste en ce moment.

— Eh! eh! cria-t-il, sautant à bas de son mulet, j'avais donc raison de dire: « Ne jurons de rien, tout arrive à qui sait attendre! »

Les deux noces furent célébrées vers la même époque.

Le stratagème employé par Marceline Bertal pour vaincre la résistance des fermiers de Cour-Neuve alimenta les conversations, au-delà même du département de la Charente.

Pourquoi ne passerait-il point à l'état de légende; ne fut-ce que pour servir d'exemple, dans des cas... moins rares qu'on ne pense... analogues à celui que nous venons de raconter?

Alfred SÉGUIN.

Boutades.

Un certain soir, une mère passait par une rue où se tient d'ordinaire l'assemblée d'actionnaires d'une compagnie véreuse. On était en séance. Le bruit du dedans arrivait jusqu'au dehors.

« Mais, maman, dit l'enfant qui l'accompagnait, qu'est-ce donc que cette cloche qui fait sans cesse: *Gredin! gredin! gredin!* ?

— Ma fille, c'est l'appel nominal.

Un chef de station adressait cet été, à son supérieur, le rapport suivant :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous informer que l'orage est tombé sur le fil electric, près de ma station, le tonnerre m'a passé entre les jambes, en voyer-moi l'inspecteur de la ligne pour vérifié si rien n'est dérangé dans mon appareil. »

Un avocat chargé de défendre la cause d'un homme sur le compte duquel on voulait mettre un vol, se jeta dans des digressions étrangères à son sujet. Le juge ne cessait de lui dire: « Venez au fait, venez au fait, un mot du fait. » L'avocat, impatienté de la leçon, termina brusquement son plaidoyer en disant: « Le fait est un vol fait; celui qu'on dit l'avoir fait, nie le fait: Voilà le fait. »

L. MONNET.